

16^{ème} RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 26, 27 et 28 Juin 2015



REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation.

Ouverture des engagements : dès l'obtention du visa FFSA.

Clôture des engagements : lundi 15 juin 2015 à minuit cachet de la poste faisant foi

Parution du road-book : vendredi 26 juin à 15h30 – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Dates et heures des reconnaissances : Vendredi 26 juin 2015 de 16h à 21h00 et samedi 27 juin 2015 de 8h à 14h00 (3 passages maxi par spéciale)

Vérifications des documents et des voitures:

- ➔ vérifications administratives samedi 27 juin de 8h à 13h45 - salle polyvalente de Beaumont en Véron (voir plans)
- ➔ vérifications techniques samedi 27 juin de 8h15 à 14h00 – rue des écoles, Beaumont en Véron (voir plans)
- ➔ voir article 1.3P pour les horaires détaillés par groupes

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 27 juin à partir de 8h – parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

1ère réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 27 juin à 10h00 – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des équipages admis au départ des heures et ordres de départ : le samedi 27 juin à 15h00 – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Départ de l'étape 1: samedi 27 juin à 15h30 (1^{er} concurrent) – parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

Arrivée de l'étape 1: samedi 27 juin à partir de 20h21 (1^{er} concurrent) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Publication des résultats partiels de l'étape 1 : samedi 27 juin – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Départ de l'étape 2: dimanche 28 juin à 8h00 (1^{er} concurrent) – parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

Arrivée finale: dimanche 28 juin à partir de 12h56 (1^{er} concurrent) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

Vérifications finales : AVOINE AUTOMOBILES – ZA les buttes – 37420 AVOINE

Publication des résultats du rallye : dimanche 28 juin 30 mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent, à la salle polyvalente de Beaumont en Véron

Remise des prix : dimanche 28 Juin à partir de 1h après l'arrivée du dernier concurrent à la salle polyvalente de Beaumont en Véron.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de l'Ouest Perche et Val de Loire (ASA.ACO PVL), organise en qualité d'organisateur administratif le 16^{ème} **RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON – 26, 27 et 28 Juin 2015.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA** numéro **R 215** en date du **24 avril 2015**

Comité d'Organisation

Président : Monsieur Stéphane BERLEAU
Téléphone : 06 83 05 98 06 (après 18h)
mail : berleau.mireille@orange.fr

Membres : les membres de l'écurie RABELAIS

Secrétariat du Rallye:

jusqu'au jeudi 25 juin 2015, Jean-Marc RAMPNOUX, 7 allée Raymond MERKLEN, 37190 AZAY LE RIDEAU
Téléphone: 06 87 42 63 88
mail : jean-marcrampnoux@wanadoo.fr

Permanence du Rallye :

jusqu'au jeudi 25 juin 2015 : identique au secrétariat
et à partir du vendredi 26 juin 2015 : salle polyvalente de Beaumont en Véron,
contact : Monsieur Stéphane BERLEAU
Téléphone : 06 83 05 98 06

Organisateur technique

Nom : ECURIE RABELAIS

Adresse : Stéphane BERLEAU, 8 bis rue du Chiendent, 37500 LIGRE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	M Marc SIMONDIN	Licence 116535 / 1501
Membres :	M Gilles GUILLIER	Licence 2504 / 1507
	M Dominique RIOUX	Licence 14770 / 1501

Directeur de Course :

PC COURSE

Directeur	M Patrice MARTY	Licence 9699 / 0915
Directeurs adjoints :	Mme Claudette MARANDEAU	Licence 6807 / 1507
	M Alain BONNAUD	Licence 8481 / 1714
D.C. Adjt Classements :	M Guy BOUCHER	Licence 4297 / 1507
Commissaire sportif aide au classements :	M Alain LAFONT	Licence 4726 / 1507

ES1 - 2 CRAVANT LES COTEAUX (étape 1)

Directeur ES :	M Claude MARANDEAU	Licence 4692 / 1507
Commissaire sportif délégué aux ES :	M Joël BOURCIER	Licence 6549 / 1504

ES 3 – 5 CHINON (étape 2)

Directeur ES :	M Roger DESMOULINS	Licence 4799 / 1110
Directeur adjoint ES :	M Laurent TEILLARD	Licence 10182 / 1706

ES 4 – 6 SAVIGNY BEAUMONT EN VRON (étape 2)

Directeur ES :	M Claude MARANDEAU	Licence 4692 / 1507
Commissaire sportif délégué aux ES :	M Joël BOURCIER	Licence 6549 / 1504

Commissaires Techniques :

Responsable

M Daniel LEFORT
M Régis BEREAU
M Sylvain MENOIRET
M Cédric TRICOTELLE

Licence 6085 / 1507
Licence 136886 / 1507
Licence 8845 / 1507
Licence 145841 / 1507

Chargés des relations avec les concurrents :

Mme Brigitte MARTY
M Patrick BOULBEN

Licence 136694 / 0915
Licence 6562 / 1507

Directeur de course voiture tricolore

M Joël JUGNIOT

Licence 6813 / 0419

Commissaire sportif voiture damier

M Rémy DUMOND

Licence 3808 / 1507

Médecins :

Dr BELIN François
Dr DAUENDORFFER François

Chargé des relations avec la presse : Mr Stéphane BERLEAU (Président écurie RABELAIS)**1.2P. ELIGIBILITE**

Le "16ème RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015" compte pour :

- La Coupe de France des rallyes F.F.S.A. 2015 coefficient 2
- Le Championnat "Rallyes" de l'Automobile Club de l'Ouest
- Les Championnats du Comité Régional du Sport Automobile Centre coefficient 1
- Les Challenges de l'A.S.A.A.C.O. Perche Val de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu :

Vérifications administratives : Salle Polyvalente de Beaumont en Véron
le Samedi 27 juin 2015, de 8h00 à 13h45**Vérifications techniques :** Rue des écoles à Beaumont en Véron
le Samedi 27 juin 2015, de 8h15 à 14 h00**ATTENTION :** Les concurrents veilleront à respecter **IMPERATIVEMENT** les horaires de passage aux vérifications suivantes :

- Groupes N et GT : de 8h00 à 10h00
- Groupes A et R : de 10h00 à 12h00
- Groupes F2000 : de 12h00 à 13h45

Les vérifications finales seront effectuées chez:

AVOINE AUTOMOBILES
ZA Les Buttes 37420 AVOINE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au "16ème RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015" doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement jointe, dûment complétée, **avant le lundi 15 juin 2015 à minuit**, cachet de la Poste faisant foi.

Les photocopies des documents suivants devront **obligatoirement** être jointes à la demande d'engagement :

- **Permis de conduire (recto-verso) des membres de l'équipage**
- **licences des membres de l'équipage**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ➔ avec la publicité facultative des organisateurs : **295 €**
- ➔ sans la publicité facultative des organisateurs : **590 €**

chèques à l'ordre de l'ECURIE RABELAIS

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement **et** des documents à joindre (voir article 3.1.5P).

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aura été refusé et au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande de sa part parvienne au secrétariat de l'organisateur par courrier, ou mail.

La retenue sera de :

- ➔ de 20 % pour les forfaits reçus entre 7 et 2 jours avant l'épreuve
- ➔ de 40 % pour les forfaits reçus moins de 2 jours avant l'épreuve
- ➔ de 100% pour les forfaits non déclarés

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. 1ère étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)

Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement provisoire de la 1ère étape.

3.3.5. Road book :

Le road book pourra être retiré à la salle polyvalente de Beaumont en Véron, le vendredi 26 juin 2015 de 15h30 à 20h30 et le samedi 27 juin de 07h30 à 14h00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures Admises

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P.ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans les zones prévues à cet effet et indiquées sur le carnet d'itinéraire (voir plans également)

Les remorques plateaux ne seront pas autorisées sur le parc d'assistance. Un parc plateaux sera disponible à Beaumont en Véron (voir plans joints).

Dans la zone d'assistance, un seul véhicule d'assistance sera autorisé par équipage. Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié par un autocollant, collé sur le pare brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. Seule la présence de cet autocollant donnera accès à la zone d'assistance.

ATTENTION : Le parc d'assistance est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de la course (voir plans joints) :

- zone 1 CHINON, parking ancien supermarché désaffecté : accessible durant tout le rallye.
- zone 2 CHINON, extrémité du parking du Leclerc Blanc Carroi (voir plan en annexe) : zone à respecter strictement et accessible durant tout le rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion (article 4.3.1.2 du règlement standard des rallyes)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 Identification des voitures

Conforme à la réglementation rallye.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2015.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 16^e RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015 représente un parcours de 171 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km. Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : samedi 27 juin 2015

ES 1 - 2 : CRAVANT LES COTEAUX (8 km)

Etape 2 : dimanche 28 juin 2015

ES 3 – 5 : CHINON (7.6 km)

ES 4 – 6 : BEAUMONT EN VERON - SAVIGNY EN VERON (5.3 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Parc fermé : parking salle polyvalente de Beaumont en Véron (voir plans joints)

Parc d'assistance : voir article 4.3P et voir plans joints.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le vendredi 26 juin 2015 de 16h00 à 21h00 et le samedi 27 juin de 8h00 à 14h00 (rappel : 3 passages maximum dans chacune des 3 spéciales)

Les équipages et concurrents auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit). Des contrôles (vitesse, comportement, nombre de passages ...) seront réalisés.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaisons blanches ou FFSA
- Chef de poste : chasubles de couleur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
SCRATCH	295	145	70		
GROUPE	145				Si moins de 5 partants
	145	70			Si 5 à 12 partants
	145	70	35		Si + de 12 partants
CLASSE	145				Si moins de 4 partants
	295	145			Si 4 à 6 partants
	295	145	70		Si 7 à 12 partants
	295	145	70	35	Si + de 12 partants

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

A7S et A7K / A6 et A6K / A5 et A5K / R1 A et B / R2 B et C / R3 C, T et D / R4 et R5

Les prix au Scratch, Groupe et Classe seront cumulables et des coupes récompenseront :

- Les 3 premiers équipages du classement général,
- Les 3 premiers équipages de chaque groupe,
- Les 3 premiers équipages de chaque classe,
- Le Premier équipage féminins
- 6 commissaires de route et cibistes.

Une prime exceptionnelle nommée « meilleur temps de spéciale par classe » sera mise en jeu (voir description et conditions d'attribution en page suivante).

Tous les concurrents seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 28 juin 2015 à partir de 1h après l'arrivée du dernier concurrent à la salle polyvalente de Beaumont en Véron.

Les prix en argent seront envoyés par courrier dans la semaine suivante.

PRIME EXCEPTIONNELLE «MEILLEUR TEMPS DE SPECIALE PAR CLASSE»

Le rallye régional des vins de Chinon et du Véron 2015 comporte 3 épreuves spéciales différentes nommées « ES CRAVANT LES COTEAUX » (ES 1-2), « ES CHINON » (ES 3-5) et « ES SAVIGNY – BEAUMONT EN VERON » (ES 4-6).

Afin d'encourager la performance sportive jusqu'au terme du rallye, l'écurie Rabelais met en place l'attribution de primes exceptionnelles dans chacune des classes (sous conditions d'attribution) :

Une prime de **80 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 2 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES CRAVANT LES COTEAUX » : ES 1-2

Une prime de **80 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 2 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES CHINON » : ES 3-5

Une prime de **80 €** récompensera le concurrent d'une classe ayant réalisé le meilleur temps de classe parmi les 2 passages de l'épreuve spéciale nommée « ES BEAUMONT EN VERON – SAVIGNY EN VERON » : ES 4-6

Conditions d'attribution des primes :

↳ Ces primes ne seront pas attribuées à chaque passage dans chaque spéciale.

↳ Ces primes s'appliqueront à chacune des classes sous réserve qu'il y ait au moins 6 partants dans la classe et au moins 2 arrivants. Seul un concurrent rejoignant l'arrivée finale du rallye pourra recevoir une de ces trois primes. Pour l'attribution de ces primes, les regroupements de classes énoncés en page 6 seront conservés.

↳ Il ne sera pas nécessaire de remporter la victoire de classe finale, pour remporter ces primes.

↳ Dans le cas où le concurrent, ayant réalisé le meilleur temps d'une des trois spéciales parmi tous les passages, ne rejoindrait pas l'arrivée finale du rallye, la prime « meilleur temps de spéciale » serait attribuée au concurrent ayant réalisé le meilleur temps parmi tous les concurrents d'une classe ayant rejoint l'arrivée finale du rallye (rappel : 6 partants et 2 arrivants minimum).

↳ Dans une classe, les trois primes seront cumulables entre elles et cumulables avec les prix initiaux scratch, groupe, classe énoncés en page 6.

↳ Afin de garantir l'équité sportive pour l'attribution de ces primes, chaque concurrent partira dans sa classe dès le début du rallye et ce pour les deux premières spéciales, sans pouvoir bénéficier d'un numéro d'ordre de départ préférentiel (rappel : reclassement mis en place à partir de l'étape 2).

Exemples de cas possibles : (sous réserve du nombre de partants et d'arrivants minimum)

exemple 1 : un concurrent ne remportant pas la victoire finale de sa classe, mais rejoignant l'arrivée finale du rallye et réalisant le meilleur temps dans une des trois spéciales différentes du rallye parmi tous les arrivants de sa classe, gagnera **80 €**.

exemple 2 : un concurrent ne remportant pas la victoire finale de sa classe, mais rejoignant l'arrivée finale du rallye et réalisant les trois meilleurs temps dans les trois spéciales différentes du rallye parmi tous les arrivants de sa classe, gagnera **240 €**.

exemple 3 : un concurrent remportant la victoire finale de sa classe (rejoignant donc l'arrivée finale du rallye) et réalisant les trois meilleurs temps dans les trois spéciales différentes du rallye, gagnera **535 €**.

ANNEXE ITINERAIRE HORAIRE DU 16ème RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015

16e RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015 Timing "prévisionnel" du Samedi 27 juin 2015

reconnaitances vendredi 26/06/2015 de 16h à 21h _ Samedi 27/06/2015 de 8h à 14h
verifications samedi 27/06/2015 de 8h à 14h - publication liste autorises au depart à 15h - DEPART à 15h30

ETAPE 1 _ 1ere Section		DISTANCES		TEMPS Imparti	TRICO -60	Autorité -45	INFO -40	PROMO 1 -37	PROMO 2 -35	SONO -30	,000 A -27	,000 B -25	,00 -15	,0 -10	1ère	Dernière 130	BALAI 2
		partielles	cumulées														
C.H. 0	Sortie Parc Départ BEAUMONT	0	0		14:30	14:45	14:50	14:53	14:55	15:00	15:03	15:05	15:15	15:20	15:30	17:39	17:41
C.H. 0A	Entrée assistance CHINON (vieux LECLERC)	9,9	9,9	00:15	14:45	15:00	15:05	15:08	15:10	15:15	15:18	15:20	15:30	15:35	15:45	17:54	17:56
C.H. 0B	Sortie assistance CHINON (LECLERC BLANC CARRO)	1,6	11,5	00:25	15:10	15:25	15:30	15:33	15:35	15:40	15:43	15:45	15:55	16:00	16:10	18:19	18:21
C.H. 1		7,5	19	00:15	15:25	15:40	15:45	15:48	15:50	15:55	15:58	16:00	16:10	16:15	16:25	18:34	18:36
Départ	ES 1 CRAVANT LES COTEAUX (8 Km)	0,1	19,1	00:03	15:28	15:43	15:48	15:51	15:53	15:58	16:01	16:03	16:13	16:18	16:28	18:37	18:39
C.H. 1A	Entree Regroupement BEAUMONT	21,5	40,6	00:45	16:13	16:28	16:33	16:36	16:38	16:43	16:46	16:48	16:58	17:03	17:13	19:22	19:24

Regroupement : 01:25

ETAPE 1 _ 2eme Section		DISTANCES		TEMPS Imparti	TRICO -60	Autorité -45	INFO -40	PROMO 1 -37	PROMO 2 -35	SONO -30	,000 A -27	,000 B -25	,00 -15	,0 -10	1ère	Dernière 130	BALAI 2
		partielles	cumulées														
C.H. 1B	Sortie Regroupement BEAUMONT	0	40,6		17:38	17:53	17:58	18:01	18:03	18:08	18:11	18:13	18:23	18:28	18:38	20:47	20:49
C.H. 1C	Entrée assistance CHINON (vieux LECLERC)	9,9	50,5	00:15	17:53	18:08	18:13	18:16	18:18	18:23	18:26	18:28	18:38	18:43	18:53	21:02	21:04
C.H. 1D	Sortie assistance CHINON (LECLERC BLANC CARRO)	1,6	52,1	00:30	18:23	18:38	18:43	18:46	18:48	18:53	18:56	18:58	19:08	19:13	19:23	21:32	21:34
C.H. 2		7,5	59,6	00:15	18:38	18:53	18:58	19:01	19:03	19:08	19:11	19:13	19:23	19:28	19:38	21:47	21:49
Départ	ES 1 CRAVANT LES COTEAUX (8 Km)	0,1	59,7	00:03	18:41	18:56	19:01	19:04	19:06	19:11	19:14	19:16	19:26	19:31	19:41	21:50	21:52
C.H. 2A	Entree Regroupement BEAUMONT fin etape 1	21,5	81,2	00:45	19:26	19:41	19:46	19:49	19:51	19:56	19:59	20:01	20:11	20:16	20:26	22:35	22:37

kilométrage étape 1 81,2 Km

16e RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015 Timing "prévisionnel" du Dimanche 28 juin 2015

ETAPE 2 _ 1ere Section		DISTANCES		TEMPS Imparti	TRICO -60	Autorité -45	INFO -40	PROMO 1 -37	PROMO 2 -35	SONO -30	,000 A -27	,000 B -25	,00 -15	,0 -10	1ère	Dernière 120	BALAI 2
		partielles	cumulées														
C.H. 2B	Sortie Parc Départ BEAUMONT	0	0		07:00	07:15	07:20	07:23	07:25	07:30	07:33	07:35	07:45	07:50	08:00	09:59	10:01
C.H. 2C	Entrée assistance CHINON (vieux LECLERC)	9,9	9,9	00:14	07:14	07:29	07:34	07:37	07:39	07:44	07:47	07:49	07:59	08:04	08:14	10:13	10:15
C.H. 2D	Sortie assistance CHINON (LECLERC BLANC CARRO)	1,6	11,5	00:30	07:44	07:59	08:04	08:07	08:09	08:14	08:17	08:19	08:29	08:34	08:44	10:43	10:45
C.H. 3		1,5	13	00:08	07:52	08:07	08:12	08:15	08:17	08:22	08:25	08:27	08:37	08:42	08:52	10:51	10:53
Départ	ES 3 CHINON (7,6 Km)	0,2	13,2	00:03	07:55	08:10	08:15	08:18	08:20	08:25	08:28	08:30	08:40	08:45	08:55	10:54	10:56
C.H. 4		21,3	34,5	00:40	08:35	08:50	08:55	08:58	09:00	09:05	09:08	09:10	09:20	09:25	09:35	11:34	11:36
Départ	ES 4 SAVIGNY - BEAUMONT EN VERON (5,3 km)	0,2	34,7	00:03	08:38	08:53	08:58	09:01	09:03	09:08	09:11	09:13	09:23	09:28	09:38	11:37	11:39
C.H. 4A	Entrée Regroupement BEAUMONT	10,2	44,9	00:20	08:58	09:13	09:18	09:21	09:23	09:28	09:31	09:33	09:43	09:48	09:58	11:57	11:59

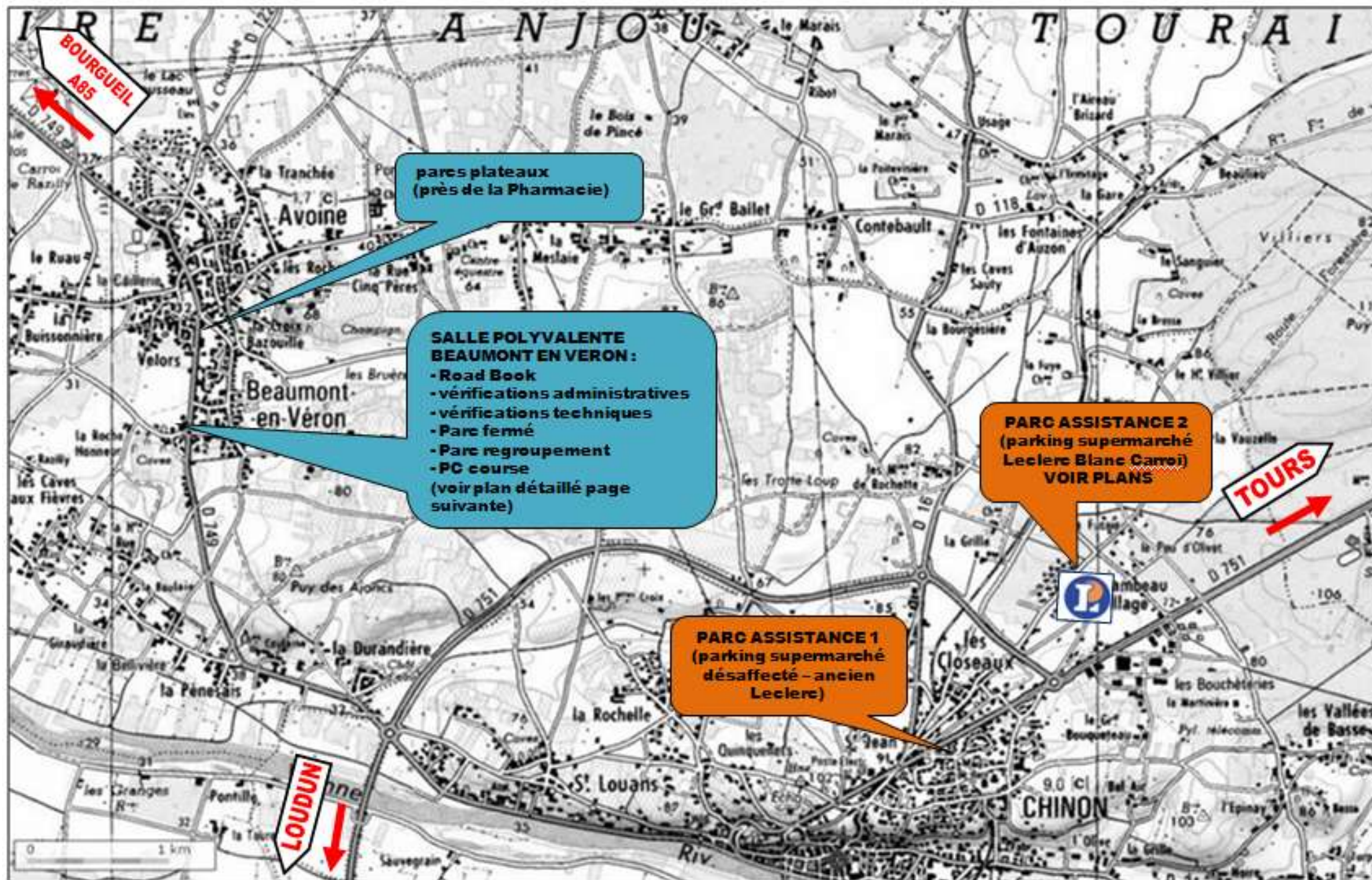
Regroupement : 01:05

ETAPE 2 _ 2eme Section		DISTANCES		TEMPS Imparti	TRICO -60	Autorité -45	INFO -40	PROMO 1 -37	PROMO 2 -35	SONO -30	,000 A -27	,000 B -25	,00 -15	,0 -10	1ère	Dernière 120	BALAI 2
		partielles	cumulées														
C.H. 4B	Sortie Parc Départ BEAUMONT	0	44,9		10:03	10:18	10:23	10:26	10:28	10:33	10:36	10:38	10:48	10:53	11:03	13:02	15:02
C.H. 4C	Entrée assistance CHINON (vieux LECLERC)	9,9	54,8	00:14	10:17	10:32	10:37	10:40	10:42	10:47	10:50	10:52	11:02	11:07	11:17	13:16	15:16
C.H. 4D	Sortie assistance CHINON (LECLERC BLANC CARRO)	1,6	56,4	00:30	10:47	11:02	11:07	11:10	11:12	11:17	11:20	11:22	11:32	11:37	11:47	13:46	15:46
C.H. 5		1,5	57,9	00:08	10:55	11:10	11:15	11:18	11:20	11:25	11:28	11:30	11:40	11:45	11:55	13:54	15:56
Départ	ES 5 CHINON (7,6 Km)	0,2	58,1	00:03	10:58	11:13	11:18	11:21	11:23	11:28	11:31	11:33	11:43	11:48	11:58	13:57	15:59
C.H. 6		21,3	79,4	00:40	11:38	11:53	11:58	12:01	12:03	12:08	12:11	12:13	12:23	12:28	12:38	14:37	14:39
Départ	ES 6 SAVIGNY - BEAUMONT EN VERON (5,3 km)	0,2	79,6	00:03	11:41	11:56	12:01	12:04	12:06	12:11	12:14	12:16	12:26	12:31	12:41	14:40	14:42
C.H. 6A	Entrée PARC FINAL BEAUMONT	10,2	89,8	00:20	12:01	12:16	12:21	12:24	12:26	12:31	12:34	12:36	12:46	12:51	13:01	15:00	15:02

kilométrage étape 2 89,8 Km

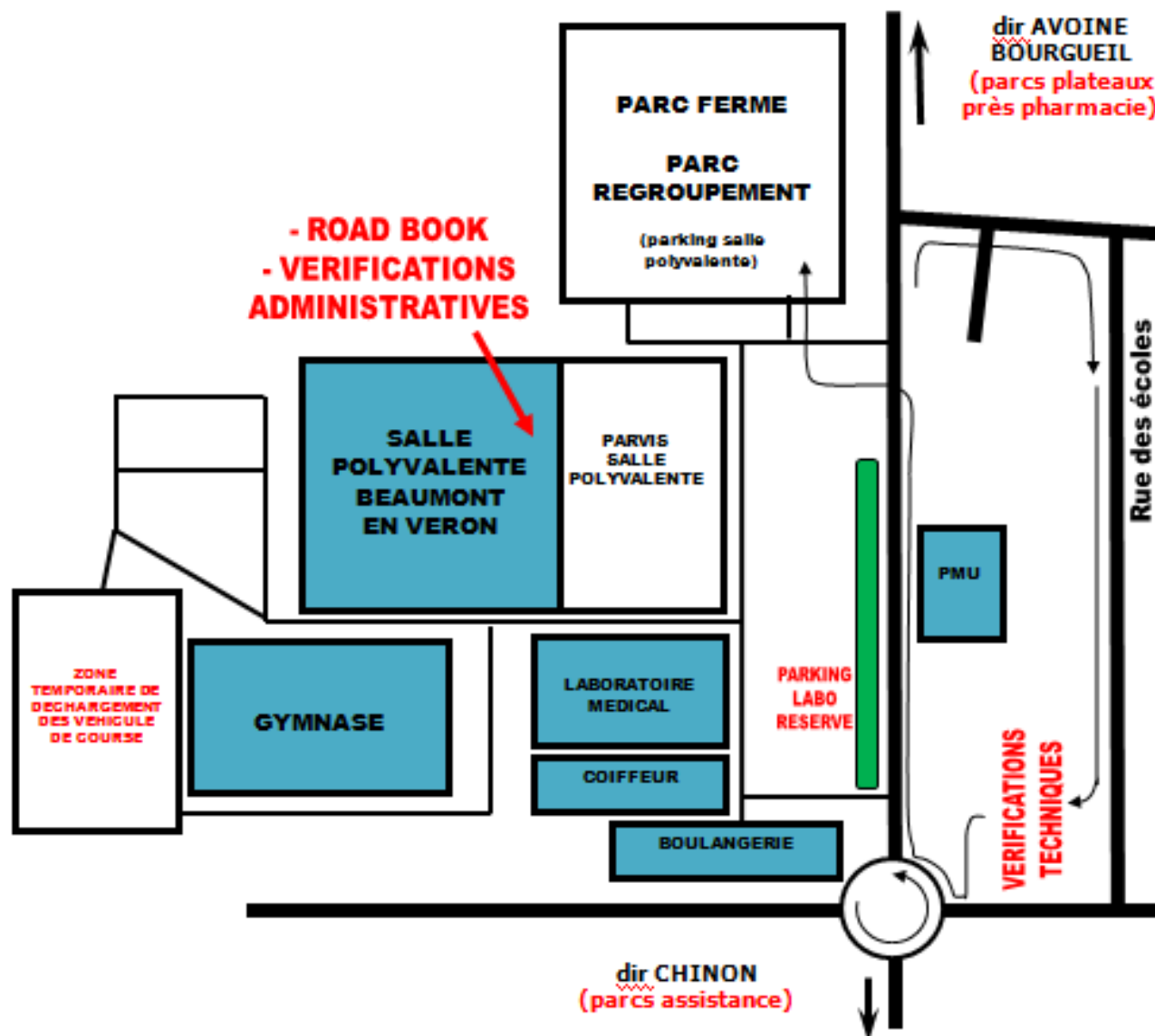
kilométrage total rallye 171,0 Km

ANNEXE INFRASTRUCTURES DU 16ème RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015



16^{ème} RALLYE REGIONAL DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015

IMPLANTATION DU RALLYE A BEAUMONT EN VERON

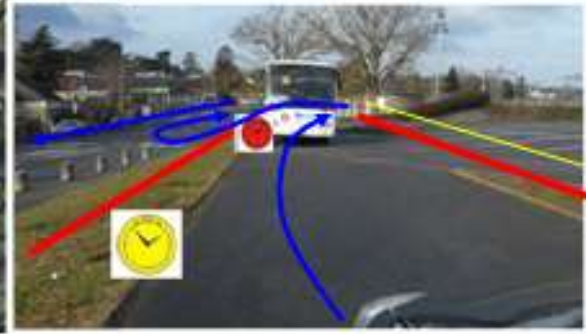
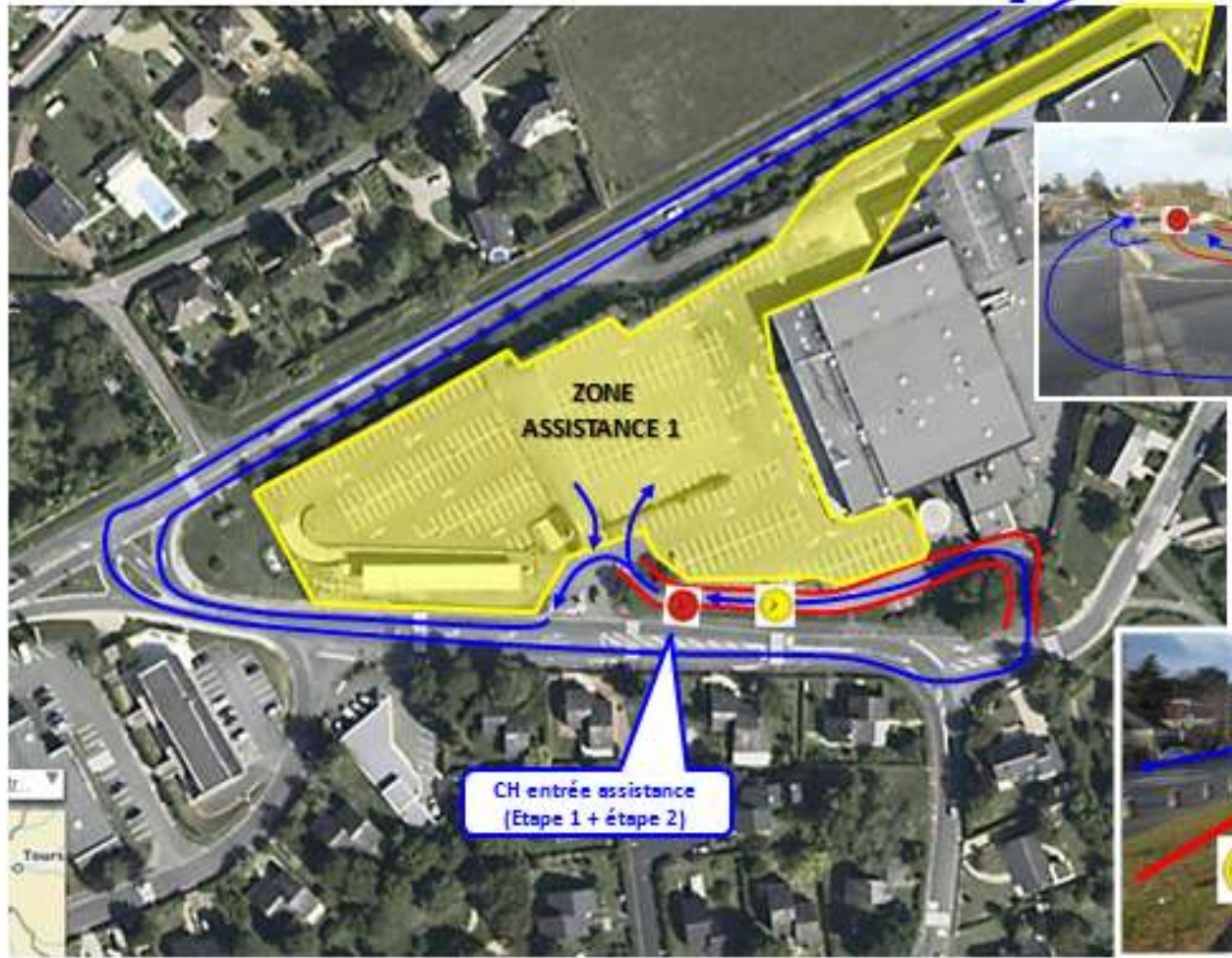


ANNEXE ZONES ASSISTANCE AUTORISEES (A RESPECTER IMPERATIVEMENT)

16^{ème} RALLYE REGIONAL
DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015
ETAPE 1 samedi 27 juin + ETAPE 2 dimanche 28 juin
CH entrée assistance « parking ancien supermarché Leclerc »

Depuis parc fermé
(regroupement)
de Beaumont en Véron

Vers CH sortie assistance
(zone assistance 2
Leclerc Blanc Carroi)



CH entrée assistance
(Étape 1 + étape 2)

ANNEXE ZONES ASSISTANCE AUTORISEES (A RESPECTER IMPERATIVEMENT)

16^{ème} RALLYE REGIONAL
DES VINS DE CHINON ET DU VERON 2015

ETAPE 1 samedi 27 juin + ETAPE 2 dimanche 28 juin

CH Sortie assistance « nouveau Leclerc Blanc Carroi »

